



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/800
18 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 108 de l'ordre du jour

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1991, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session et de renvoyer à la Cinquième Commission la question intitulée :

"Planification des programmes :

- a) Rapport du Comité du programme et de la coordination;
- b) Rapports du Secrétaire général."

2. La Cinquième Commission a examiné le point 108 en liaison avec le point 107 (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993) à ses 5e, 9e à 17e, 19e à 23e, 25e, 27e, 29e, 41e, 47e et 53e séances, tenues respectivement les 10, 15, 17, 18, 21, 23, 25 et 28 au 31 octobre, les 1er, 4 à 8, 11 et 25 novembre et les 9 et 16 décembre. Les observations faites au cours du débat sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/46/SR.5, 9 à 17, 19 à 23, 25, 27, 29, 41, 47 et 53).

3. Pour l'examen de cette question, la Cinquième Commission était saisie des documents ci-après :

- a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente et unième session (A/46/16) 1/;
- b) Incidences sur le budget-programme des recommandations contenues dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente et unième session (A/46/16/Add.1) 2/;
- c) Rapport du Conseil économique et social (A/46/3) 3/;
- d) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 4/;
- e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 5/;
- f) Plan à moyen terme pour la période 1992-1997 : Descriptif remanié du programme 21. Administration et finances publiques (A/46/330 et Corr.1);
- g) Rapport du Secrétaire général sur les méthodes adoptées pour contrôler l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies et en rendre compte (A/46/173);
- h) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des procédures relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve (A/46/170).

II. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION SUR LE PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

4. A sa 17e séance, le 30 octobre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre premier du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 56 à 60 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

1/ A paraître en tant que Supplément No 16 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session (A/46/16).

2/ A paraître en tant que Supplément No 16 A des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session (A/46/16/Add.1).

3/ A paraître en tant que Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session (A/46/3/Rev.1).

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1).

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 7 (A/46/7).

Chapitre 2. Bons offices et rétablissement de la paix; maintien de la paix; recherche et collecte d'informations

5. A sa 41e séance, le 25 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 2 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 77 à 79 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité

6. A sa 17e séance, le 30 octobre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 3 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 85 et 86 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat

7. A sa 17e séance, le 30 octobre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 4 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 94 à 97 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 5. Désarmement

8. A sa 19e séance, le 31 octobre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 5 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 107 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation

9. A sa 47e séance, le 25 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 6 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 115 à 118 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 7. Elimination de l'apartheid

10. A sa 20e séance, le 1er novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 7 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 123 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 8. Cour internationale de Justice

11. A sa 20e séance, le 1er novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 8 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 127 et 128 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 9. Activités juridiques

12. A sa 20e séance, le 1er novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 9 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 136 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 10. Droit de la mer et affaires maritimes

13. A sa 20e séance, le 1er novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 10 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 145 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 11. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

14. A sa 21e séance, le 4 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 11A du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 155 à 186 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 11B. Conseil mondial de l'alimentation

15. A sa 21e séance, le 4 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 11B du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 190 à 192 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 11C. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

16. A sa 21e séance, le 4 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 11C du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 200 à 202 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 11D. Bureau des commissions régionales (New York)

17. A sa 21e séance, le 4 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 11D du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 207 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 12. Programme ordinaire de coopération technique

18. A sa 21e séance, le 4 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 12 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 216 et 217 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 13. Département des affaires économiques et sociales internationales

19. A sa 21e séance, le 4 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 13 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 229 à 231 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 14. Département de la coopération technique pour le développement

20. A sa 22e séance, le 5 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 14 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 238 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

21. A sa 22e séance, le 5 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 15 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 247 et 248 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 16. Centre du commerce international

22. A sa 22e séance, le 5 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 16 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 253 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 17. Programme des Nations Unies pour l'environnement

23. A sa 22e séance, le 5 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 17 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 260 à 265 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 18. Centre pour la science et la technique au service du développement

24. A sa 23e séance, le 6 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 18 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 270 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains

25. A sa 23e séance, le 6 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 19 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 276 et 277 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

26. A sa 23e séance, le 6 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 20 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 285 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 21. Développement social et affaires humanitaires

27. A sa 23e séance, le 6 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 21 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 294 et 295 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 22. Contrôle international des drogues

28. A sa 25e séance, le 7 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 22 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 301 et 302 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 23. Commission économique pour l'Afrique

29. A sa 25e séance, le 7 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 23 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 310 à 314 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

30. A sa 27e séance, le 8 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 24 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 323 à 326 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 25. Commission économique pour l'Europe

31. A sa 27e séance, le 8 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 25 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 334 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

32. A sa 27e séance, le 8 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 26 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 338 et 339 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 27. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

33. A sa 27e séance, le 8 novembre, la Commission a pris note des conclusions relatives au chapitre 27 du projet de budget-programme, qui figuraient au paragraphe 342 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 28. Droits de l'homme

34. A sa 27e séance, le 8 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 28 du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 350 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 29A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

34. A sa 29e séance, le 11 novembre, la Commission a approuvé, sans la mettre aux voix, la recommandation relative au chapitre 29A du projet de budget-programme, qui figurait au paragraphe 354 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 29B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

36. A sa 29e séance, le 11 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 29B du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 359 et 360 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 30. Secours en cas de catastrophe

37. A sa 29e séance, le 11 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 30 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 366 à 369 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

Chapitre 31. Département de l'information

38. A sa 29e séance, le 11 novembre, la Commission a approuvé, sans les mettre aux voix, les recommandations relatives au chapitre 31 du projet de budget-programme, qui figuraient aux paragraphes 387 à 391 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/46/16).

III. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.5/46/L.8

39. A la 53e séance, le 16 décembre, M. El. Hassan Zahid (Maroc) a présenté le projet de résolution A/C.5/46/L.8, qui avait été établi à la suite de consultations officieuses.

40. A la même séance, la Commission a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de résolution A/C.5/46/L.8 (voir par. 41).

IV. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

41. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Planification des programmes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 37/234 du 21 décembre 1982, 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 43/219 du 21 décembre 1988, 44/194 et 44/200 B du 21 décembre 1989 et 45/253 du 21 décembre 1990, et prenant note de la résolution 1991/67 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991,

Ayant examiné le rapport oral du Président de la Cinquième Commission sur l'examen du descriptif remanié du programme 21 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 6/ par la Deuxième Commission 7/,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente et unième session 8/ et les parties pertinentes du rapport du Conseil économique et social pour l'année 1991 9/,

Ayant examiné également les parties pertinentes du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 10/,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les méthodes adoptées pour contrôler l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies et en rendre compte 11/, et sur l'examen des procédures

6/ A/46/330 et Corr.1.

7/ A/C.5/46/SR.12 et 29 et A/C.2/46/SR.32.

8/ A/46/16 et Add.1.

9/ A/46/3.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 7 (A/46/7).

11/ A/46/173.

relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve 12/,

Tenant compte des observations et commentaires formulés à la Cinquième Commission au sujet de la planification des programmes 13/,

I

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997

Approuve le descriptif du programme 21 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, intitulé "Administration et finances publiques", tel qu'il a été remanié par le Secrétaire général 6/;

II

CONSULTATIONS AVEC LES ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX AU
COURS DU PROCESSUS DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION
ET D'ETABLISSEMENT DU BUDGET

1. Note avec préoccupation que, pour la plupart des chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, les programmes de travail n'ont pas été examinés par des organes intergouvernementaux;

2. Prie le Secrétaire général d'institutionnaliser le processus de consultation des Etats Membres au sujet du plan à moyen terme ou de ses révisions, ainsi que des programmes de travail à inclure dans les projets de budget-programme et de recourir, selon que de besoin, à des mécanismes spéciaux pour faire en sorte que les organes intergouvernementaux compétents puissent examiner en temps voulu les programmes relevant de leur compétence;

3. Invite les organes fonctionnels, sectoriels, régionaux et centraux chargés d'examiner les programmes à améliorer la qualité de l'examen qu'ils consacrent à la documentation dont ils sont saisis à propos de la planification et des programmes;

4. Prie le Secrétaire général de veiller à améliorer la qualité ainsi que les délais et les modalités de présentation des propositions qu'il soumet à ces organes, afin de faciliter l'examen mentionné au paragraphe 3 ci-dessus;

12/ A/46/170.

13/ A/C.5/46/SR.5 à 47.

III

PRIORITES

1. Souligne l'importance de l'établissement de priorités, qui fait partie intégrante du processus de planification, de programmation et d'établissement du budget;
2. Prie le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que toutes les entités et tous les organes compétents fixent et suivent des priorités conformément au règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation;
3. Prie également le Secrétaire général de garder à l'esprit le règlement et les règles régissant les priorités, en particulier au niveau des activités et des produits, lors de l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal de 1992-1993 et de l'utilisation du fonds de réserve.

IV

ETATS D'INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME

1. Réaffirme qu'il importe d'appliquer intégralement les dispositions pertinentes de sa résolution 44/200 B;
2. Invite le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour mieux faire connaître le processus budgétaire à l'intérieur de l'Organisation et, à ce propos, à informer les conférences spéciales organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies des incidences budgétaires de leurs projets de résolution, de recommandation et de décision;
3. Prie le Secrétaire général d'améliorer la composante programmes des états d'incidences sur le budget-programme et de proposer dans ces états ou dans les prévisions révisées des solutions de rechange pour exécuter des activités nouvelles, comme le prescrivent les résolutions 41/213 et 42/211;
4. Prie aussi le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination, à sa trente-troisième session, un rapport sur l'examen des procédures relatives à l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme et à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve, en tenant compte en particulier des demandes susmentionnées.

V

CONTROLE DE L'EXECUTION DES PROGRAMMES

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les méthodes adoptées pour contrôler l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies et en rendre compte 11/;

2. Fait siennes les conclusions et recommandations formulées à propos de ce rapport par le Comité du programme et de la coordination à sa trente et unième session 8/, ainsi que par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 10/.

VI

COORDINATION

1. Remercie le Comité administratif de coordination de l'amélioration qu'il a apportée à son rapport d'ensemble annuel pour 1990, en particulier en ajoutant le nouveau rapport sur les programmes et ressources du système des Nations Unies 14/;

2. Réaffirme l'importance de la coordination au sein du système des Nations Unies et le rôle central que joue, sous la direction du Secrétaire général, le Comité administratif de coordination en veillant à améliorer la complémentarité et la compatibilité des activités et programmes du système;

3. Fait siennes les conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente et unième session au sujet du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1990;

4. Prie le Comité administratif de coordination de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer ses rapports annuels, en tenant compte des conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente et unième session.

VII

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE DU PROGRAMME
ET DE LA COORDINATION

Prie le Comité du programme et de la coordination de réexaminer son programme de travail sur la base de la résolution 1991/67 du Conseil économique et social et de formuler des suggestions concernant les dates et la durée de ses sessions.

VIII

AUTRES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Fait siennes les autres conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente et unième session qu'elle n'a pas approuvées par ailleurs à sa quarante-sixième session.
